



RCS : ANTIBES

Code greffe : 0601

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANTIBES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00759

Numéro SIREN : 803 005 628

Nom ou dénomination : 642

Ce dépôt a été enregistré le 13/07/2017 sous le numéro de dépôt 3780

Désignation de l'entreprise EURL 642
Adresse de l'entreprise 3 33 - 35 BD DUGOMMIER 06600 ANTIBES
Numéro SIRET * 8 0 3 0 0 5 6 2 8 0 0 0 1 8
Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2

GREFFE DU
DE COMPTA
12 JUL. 2017
D'ANTIBES

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CAPITAUX PROPRES

DETTE (4)

RENTS

		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
		13 1 1 2 2 0 1 6		13 1 1 2 2 0 1 5	
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles				
	Fonds commercial *	010	012		
	Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *	028	030		
	Immobilisations financières * (1)	040	042		
Total I (5)		044	048		
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)	068	070		
	Clients et comptes rattachés *				
	Autres * (3)	072	074		
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086		
	Charges constatées d'avance *	092	094		
Total II		096	098		
Total général (I+II)		110	112		
PASSIF					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120			
	Ecart de réévaluation	124			
	Réserve légale	126			
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131			
	Report à nouveau	134			
	Résultat de l'exercice	136			
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142			
	Provisions pour risques et charges	154			
DETTE (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169			
	Produits constatés d'avance	174			
	Total III	176			
	Total général (I + II + III)	180			
RENTS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197			
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			
			(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
			(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	123 665
			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

642

Société à responsabilité limitée
au capital de 300.000 €
Siège social : 33-35 Bd Dugommier – Le Grand Cavalier
06600 ANTIBES

RCS ANTIBES 803 005 628

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

L'an deux mille dix sept
Le 27 juin
À 10 Heures

Monsieur Jean-Philippe SALOMONE, associé unique et gérant de la société sus-dénommée
en sa qualité de propriétaire de la totalité des 30.000 parts représentant le capital social.

Après avoir exposé que :

-
- les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ont été établis et arrêtés par le gérant, qui a fait également un rapport de sa gestion pendant ledit exercice ;
 - la société n'est pas soumise à l'obligation d'établir des comptes consolidés ;
 - elle n'est pas tenue de désigner un commissaire aux comptes et n'a pas procédé à la désignation d'un tel commissaire ;

a pris les décisions suivantes ayant pour objet la constatation des conventions, conclues dans le cadre de l'article L 223-19 du Code de Commerce, l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016, la constatation et l'affectation du résultat.

PREMIERE DECISION

L'associée unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la Société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 lesquels font apparaître un résultat de 99.640 €

L'associée unique donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

L'associée unique prend acte qu'au titre de l'exercice écoulé, les comptes ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au titre de l'article 39-4 du CGI.



2 COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2017

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise EURL 642

Page 9

A - RÉSULTAT COMPTABLE

		Exercice N clos le						Exercice N-1 clos le										
		13	1	1	2	2	0	1	6	13	1	1	2	2	0	1	5	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *																	
	Production vendue	biens	dont export et livraisons intracommunautaires	209						210								
				215														
	services *	217							214									
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)								218								
	Production immobilisée *									222								
	Subventions d'exploitation reçues										224							
Autres produits											226							
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)											230							
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)										232							
	Variation de stock (marchandises) *										234							
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)										236							
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *										238							
	Autres charges externes * :	dont crédit bail :									240							
		- mobilier									242							
		- immobilier									244							
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		155					246	205				2	208	
	Rémunérations du personnel *										250							
	Charges sociales (cf. renvoi 380)										252							
	Dotations aux amortissements *										254							
	Dotations aux provisions										256							
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259								262							
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260															
	Total des charges d'exploitation (II)											264						
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)												360				2	362
	Produits financiers											270						
Produits exceptionnels											280	(360)				(2	362)	
Charges financières											290	100 000						
Charges exceptionnelles		dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347							294							
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348							300							
Impôts sur les bénéfices *																		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)											306							
3 - RÉSULTAT FISCAL		Report de la note 1, le déficit comptable col. 1, le déficit comptable col. 2																
Rémunérations et avantages personnels non déductibles *												99 640				(2	362)	
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles												99 640	314					
Provisions non déductibles *																		
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)																		
Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247																
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option																		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime																		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime																		
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime																		
Entreprise nouvelle (44, septies)	986		Zone franche urbaine (44, octies et octies A)	987		Zones de revitalisation de la défense (44, septies)	127		Zones de revitalisation rurales (44, septies)	138			997					
Reprise d'entreprises en difficulté (44, septies)	981		Jeune entreprise innovante (44, septies A)	989		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44, septies)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44, septies)	990			342					
Divers (44, septies)	345		Investissements outre-mer	344		Créance due au report on arrière du déficit	346											
"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"				655									350			100 000		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2																
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)													352			354	360	
Déficits antérieurs reportables : *		2.....3.600 sont imputés sur le résultat :																
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2																
													370			372	360	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

DEUXIEME DECISION

L'associée unique décide d'affecter le résultat de l'exercice s'élevant à 99.640 € comme suit :

- à la réserve légale 28.718 €
- le solde, soit la somme de 70.922 au compte « report à nouveau »

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a été distribué aucun dividende depuis la constitution de la société.

TROISIEME DECISION

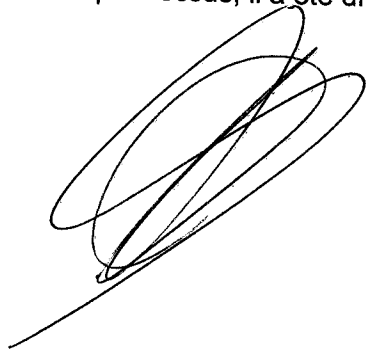
L'associée unique prend acte, conformément aux dispositions de l'article L 223-19 du Code de Commerce, qu'aucune convention n'est intervenue au cours de l'exercice.

QUATRIEME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes à l'effet d'effectuer les formalités de dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce d'Antibes.

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tous ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'associé unique.



ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise : EURL 642

31/12/2016

Détail des réintégrations diverses

[illegible]

Détail des déductions diverses

Détail des déductions diverses		
REPRISE PROV DEPRECIATION		100 000
Total des déductions diverses	350	100 000

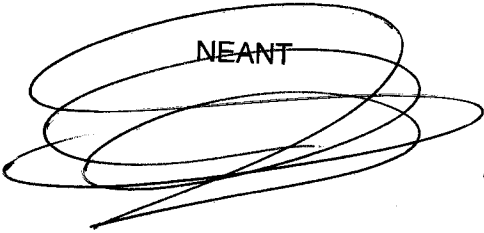
EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

DISCUSSION. VIAL ACID DIFFERENT VIAL PASSIF

ANNEXE

**LISTE DES CONVENTIONS VISEES PAR L'ARTICLE L 223-19
CONCLUES ENTRE LA SOCIETE ET SON GERANT AU COURS DE L'EXERCICE**

NEANT



EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRANTE	UN. LOCAL	ACTIF	different	TOTAL	PASSIF
1	2	3	4	5	6

QUABRA NUGUIN

QUABRA NUGUIN

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Christophe VALDY

CABINET D'AVOCATS
BARREAU DE GRASSE



TRIBUNAL DE COMMERCE
Registre du Commerce et des Sociétés
Nova Antipolis 60 – 2^{ème} Avenue
06600 ANTIBES

Mougins, le 7 juillet 2017

Nos Réf. : MC/CV Dossier
642 / APPROBATION DES COMPTES 2016
Vos Réf. :

Madame, Monsieur,

Je vous prie de trouver ci-joint l'entier dossier relatif au dépôt des comptes de la société visée en référence.

Je joins également à la présente, en un chèque libellé à votre ordre, le coût de cette formalité.

Vous remerciant par avance du suivi que vous réserverez à la présente transmission,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Christophe VALDY

SELARL au capital de 2 000 €
533 447 546 RCS CANNES
SIRET : 533 447 546 00011 - APE : 6910Z
TVA Intracommunautaire : FR81533447546

1198 Av. du Dr Donat
Natura 3 – Sophia Antipolis
06250 MOUGINS

Tél. : (33) 4 92 95 16 16
Fax : (33) 4 92 95 16 87
E-mail : avocats.valdy@orange.fr

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL 642

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	100 000	632		634	100 000	636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680	100 000	682		684	100 000	686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES			
	Dotations		Reprises
Immob. incorporelles	700		705
Terrains	710		715
Constructions	720		725
Inst. techniques matériel et outillage	730		735
Inst. générales agenc. am. divers	740		745
Matériel de transport	750		755
Autres immobilisations corporelles	760		765
TOTAL	770		775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	2 362
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	2 362
Déficits de l'exercice	860	360
Total des déficits restant à reporter	870	2 722

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	
V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)	800	☐

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

**CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE :
DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE ET EFFECTIFS**

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL 642

Néant ☒ *

Exercice ouvert le : 01012016

et clos le : 31122016

Durée en nombre de mois 12

I - Production de l'entreprise

Ventes de marchandises	108
Production vendue - Biens	109
Production vendue - Services	141
Production stockée	111
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143
Subventions d'exploitation reçues	113
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opération faites en commun	115
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153
TOTAL 1	144

II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)

Achats de marchandises (droits de douanes compris)	121
Variation de stock (marchandises)	122
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	123
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)	145
Autres achats et charges externes à l'exception des loyers et redevances	125
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150
Taxes sur le C.A autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I.P.P.	133
Fraction des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135
TOTAL 2	152

III - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 - TOTAL 2	137
---	-----

IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires 1329-AC-SD et 1329-DEF)	117
---	-----

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.

Mono-établissement au sens de la CVAE	020
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022
Période de référence du <u>024</u> au <u>160</u>	160
Date de cessation	186

V - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs

Effectifs moyens du personnel * :	376
dont apprentis	657
dont handicapés	651
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143 et portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2017
Page 14

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 6

N° SIRET 8 0 3 0 0 5 6 2 8 0 0 0 1 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE EURL 642

ADRESSE (voie) 3 33 - 35 BD DUGOMMIER RESIDENCE LE GRAND CAVALIER

CODE POSTAL 06600 VILLE ANTIBES

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	30 000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M. Nom patronymique SALOMONE Prénom(s) JEAN PHILIPPE

Nom marital % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 30 000

Naissance : Date 150660 N° Département 99 Commune Pays TUNISIE

Adresse : N° 7 Voie CHEMIN VALENTIN

Code postal 06600 Commune ANTIBES Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRANT N° 1 - TOTAL ACTIF DIFFÉRENT TOTAL PASSIF

642

Société à responsabilité limitée

au capital de 300.000 €

Siège social : 33-35 Bd Dugommier – Le Grand Cavalier

06600 ANTIBES

RCS ANTIBES 803 005 628

**RAPPORT DE GESTION PRESENTE A
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 27 JUIN 2017
SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016**

Le soussigné, Monsieur Jean-Philippe SALOMONE, gérant de la Société 642, a en vue de l'approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2016, établi le présent rapport.

Le compte de résultat fait apparaître un résultat bénéficiaire de 99.640 € que je vous propose de répartir conformément aux statuts, comme il sera dit ci-après.

EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Notre société ayant uniquement pour objet la détention des titres de la société VERTECH, nous n'enregistrons aucun chiffre d'affaires.

Compte tenu des charges externes de l'exercice, le résultat d'exploitation s'élève à -360 €.

Nous enregistrons un résultat financier de 100.000 € correspondant à la reprise de la provision pour dépréciation sur titre.

Compte tenu d'un résultat exceptionnel et d'un impôt sur les bénéfices nuls, le résultat de l'exercice se traduit par un résultat de 99.640 €.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Toutes précisions et justifications figurent en annexe. Le bilan et le compte de résultat figurent en annexe.

Nous vous présentons un tableau comparatif des principaux résultats avec ceux de l'exercice précédent :



RUBRIQUES	2016	2015	VARIATIONS
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION :</u>			
o Chiffre d'Affaires	0	0	0,00%
o Autres			
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	0	0	0,00%
<u>CHARGES D'EXPLOITATION :</u>			
o Achats de marchandise			
o Variation de stock			
o Achats de matières premières et autres	0	0	0,00%
o Variation de stocks	0	0	0,00%
o Autres achats et charges externes	205	2 208	-90,72%
o Impôts taxes versements assimilés	155	154	0,65%
o Salaires et traitements	0	0	0,00%
o Charges sociales	0	0	0,00%
o Dotations d'exploitation	0	0	0,00%
o Autres charges	0	0	0,00%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	360	2 362	-84,76%
<u>RESULTAT D'EXPLOITATION</u>	-360	-2 362	-84,76%
o Produits financiers	100 000	0	NS
o Charges financières	0	0	0,00%
<u>RESULTAT FINANCIERS</u>	100 000	0	NS
<u>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</u>	99 640	-2 362	-4318,46%
o Produits exceptionnels	0	0	0,00%
o Charges exceptionnelles	0	0	0,00%
<u>RESULTAT EXCEPTIONNEL</u>	0	0	0,00%
o Participation des salariés	0	0	0,00%
o Impôt sur les bénéfices	0	0	0,00%
<u>BENEFICE OU PERTE</u>	99 640	-2 362	-4318,46%



AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice s'élevant à 99.640 comme suit :

- à la réserve légale 28.718 €
- le solde, soit la somme de 70.922 au compte « report à nouveau »

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a été distribué aucun dividende depuis la constitution de la société.

PERSPECTIVES D'AVENIR ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Notre résultat dépendra de la capacité de la société VERTECH à distribuer des dividendes.

ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L 232-1 du code de commerce, la société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code des impôts, je vous précise que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Participation à hauteur de 50 % du capital de la VERTECH au capital de 310.000 € immatriculée au RCS d'Antibes sous le numéro 520 496 464.

CONVENTIONS ARTICLE L 223-19 DU CODE DE COMMERCE

Les conventions susceptibles de tomber sous le coup de l'article L 223-19 du Code de Commerce et dont nous vous demandons la ratification à l'assemblée, seront mentionnées en annexe du procès-verbal de ladite assemblée ainsi que le prévoit le projet de résolutions ci-joint.

Je souhaite que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous voudrez bien donner à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

LA GERANCE

